

Séance extraordinaire du 21 novembre 2012



Municipalité de
Saint-Agapit

Procès-verbal

01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012, 18H00**

**AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT**

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet.

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse, Monsieur Yves Gingras.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 21 novembre 2012, à dix-huit heures (18h00), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Ordre du jour;
3. Rescision de résolution et signature de l'entente;
4. Ajournement ou levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 19 ième jour du mois de novembre 2012.

Josée Martineau,

Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

02 (2012-11-505) - Ouverture de la séance

1- Ouverture de la séance

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 21 novembre 2012, à 18h00, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers et Micheline Beaudet, les conseillers, messieurs, Pierre Audesse et Yves Gingras formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est également présente.

SONT ABSENTS :

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3 et Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2 étant absents et à l'extérieur du territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Les membres du conseils présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2012-11-506) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Les conseillers acceptent l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Rescision de résolution et signature de l'entente

4. Ajournement ou levée de la séance

Proposé par Yves Gingras, résolu et adopté à l'unanimité des conseillers

04 (2012-11-507) - Rescision de résolution et signature d'entente

3- Rescision de résolution et signature d'entente

ATTENDU que l'inspecteur municipal, M. Régis Boucher, a été embauché le 7 mars 2003;

CONSIDÉRANT l'âge de M. Boucher et ses années de services à la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité et M. Boucher désient mettre fin au lien d'emploi et régler à l'amiable la fin d'emploi;

Il est proposé par Madame Claudette Desrochers

QUE le conseil autorise la mairesse, Mme Sylvie Fortin Graham, à signer l'entente de fin d'emploi, telle que présentée au conseil séance tenante;

QUE la résolution no. 2012-10-402 est rescindée, à la condition que M. Boucher signe ladite entente avant 16h, le 27 novembre 2012;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

05 (2012-11-508) - Ajournement ou levée de la séance

4- Ajournement ou levée de la séance

Il est proposé par madame Micheline Beaudet et résolu d'ajourner la séance extraordinaire à 19h, et de la remettre au 22 novembre à 12h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 (2012-11-509) - Reprise de la séance ajournée

Reprise de la séance ajournée

Il est proposé par Yves Gingras et résolu de reprendre la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2012 à 18h au Complexe Des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0, en présence des conseillers suivants.

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3, et Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2 étant absents et à l'extérieur du territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

17 (2012-11-510) - Close de la séance

Close de la séance

Après délibérations, il est proposé par Pierre Audesse et résolu de clore la séance à 13h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Sylvie Fortin Graham, mairesse Josée Martineau dir. gén. & sec. trés.par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse